

**Nufarm 2,4-D Ester de 2-Éthylhexyle Technique**

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT  
LIQUIDE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : 2,4-D, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 64,3% e.a.

AVERTISSEMENT {symbol} POISON

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 17135 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : (200 à 18 000 (en vrac) Litres)

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3

1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

**MODE D'EMPLOI :**

Pour usage dans la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* seulement.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit peut causer une légère irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la fatigue, une faiblesse musculaire ou des nausées. Traiter selon les symptômes.

**PRÉCAUTIONS :**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Nocif ou mortel si ingéré. Nocif en cas d'absorption cutanée. Peut irriter les yeux.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Bien se laver après avoir manipulé le produit.

Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

Ne pas contaminer les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Ne pas utiliser le même équipement pour la manutention ou la fabrication de d'autres produits chimiques agricoles.

**ENTREPOSAGE :**

Conserver le produit dans le contenant original pour l'entreposage. Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences, des engrais et d'autres pesticides. Garder éloigné de la flamme nue ou de sources de chaleur. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale ou l'eau lors de l'entreposage ou nettoyage de l'équipement. Ne pas entreposer avec les semences, des denrées alimentaires ou près des insecticides, fongicides ou engrais. Il est interdit d'éliminer le produit par déversement à ciel ouvert ou de le brûler. Ne pas réutiliser le contenant.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.